

# Rapport Loi Energie Climat – S14 CAPITAL - 2024

---

**Ce rapport est rédigé en application de l'article 29 de la loi Energie Climat (LEC.  
Date de rédaction : 19/06/2025  
Auteur : Régine Daumann / RCCI**

## Informations relatives à la démarche générale de la SGP

S14 CAPITAL est une société de gestion indépendante, fondée en 2019, et spécialisée sur la gestion actions (traditionnelle et Long / Short). Le « stock picking » fait donc partie intégrante de notre gestion.

S14 CAPITAL suit activement les sociétés, leur secteur, leur métier, leurs produits et développe des modèles financiers afin de valoriser ces sociétés.

S14 CAPITAL a conscience des impacts des aspects extra financiers ESG (Environnement, Social et Gouvernance).

Toutefois, S14 CAPITAL n'est pas en mesure d'offrir aujourd'hui un produit permettant une prise en compte systématique de ces critères.

Les fonds proposés en 2024 par S14 CAPITAL sont donc article 6 et n'intègrent pas dans les stratégies d'investissement et les décisions d'investissement :

- les critères ESG,
- les risques associés au changement climatique et à la biodiversité.